

13. PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE

Le programme de mise en œuvre est composé de 12 fiches de mesures qui récapitulent les démarches à entreprendre, soit par secteur (1 à 6), soit par thématique (7 à 12).

Fiche n°1	A	Développement du village : centre scolaire, nouvelle salle communale et réserve pour équipements publics
	B	Développement du village : extension du village
Fiche n°2		Route d'Avully (de l'entrée du village au café de la place)
Fiche n°3		Jardin de l'Arche
Fiche n°4		Placette Saint-Gervais
Fiche n°5		Programme de rénovation de Gennecy
Fiche n°6		Zone d'activités intercommunale à Eaumorte
Fiche n°7		Déchets
Fiche n°8		Chemins piétonniers et mobilier urbain
Fiche n°9		Transports collectifs
Fiche n°10		Réseau cyclable
Fiche n°11		Projet paysager communal (allées d'arbres, structure bocagère)
Fiche n°12		Centre d'instruction militaire d'Epeisses

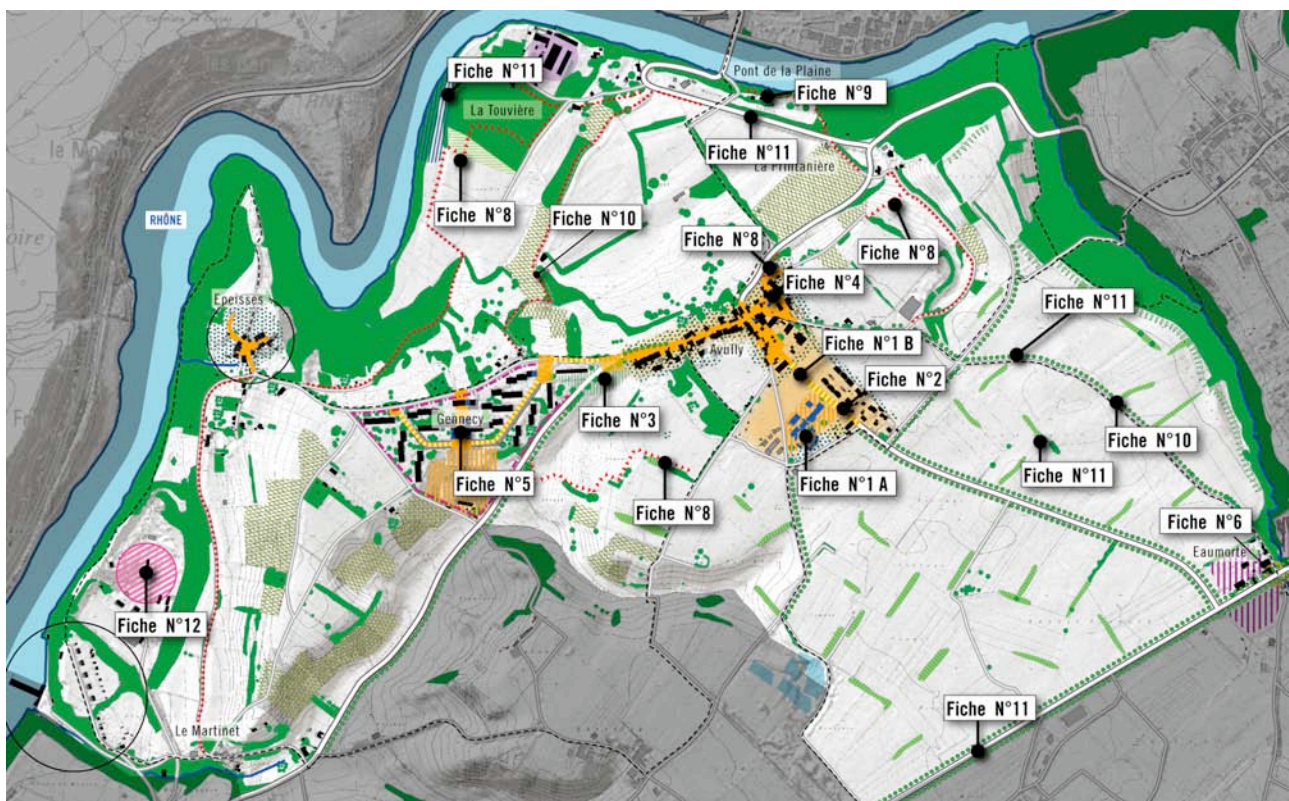
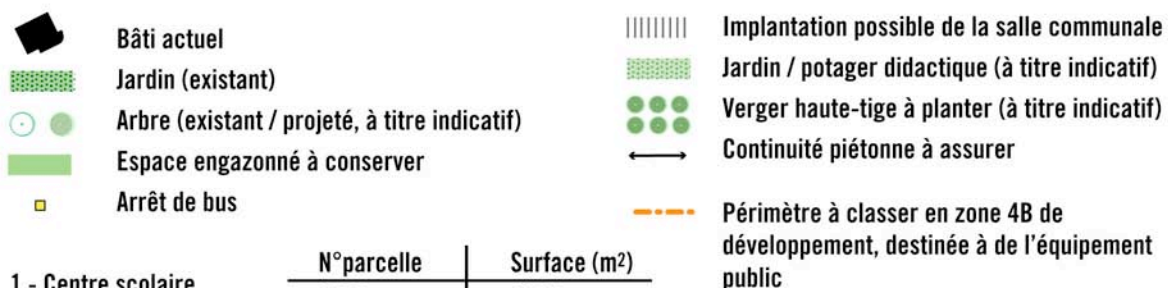


ILLUSTRATION de la fiche N°1 A

Localisations possibles de la salle communale et propositions d'aménagement de ses abords.



	N°parcelle	Surface (m²)
1 - Centre scolaire	2277	1378
2 - Ancienne école	2559	2822
3 - Gymnase	2285	8473
4 - Piscine scolaire	2284	4539
5 - Place de jeux	2258	5379



DEVELOPPEMENT DU VILLAGE : centre scolaire, nouvelle salle communale et réserve pour équipements publics

Tirer parti des terrains communaux proches du centre scolaire et des équipements sportifs, mais éloignés des habitations, pour construire une nouvelle salle communale et proposer une réserve pour des équipements publics à venir. Valoriser les abords de la salle communale en liaison avec le centre scolaire pour créer un espace public convivial et multifonctionnel.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chap. 3.3; 4.2.7; 4.4.2; 4.5; 8.4.6; 9.1.5

MESURES LIEES

Fiches n° 1 B, 2, 9, 10, 11

INSTANCES ET GROUPE-CIBLES CONCERNES

Initiative : Mairie

Partenaires, consultants

DT : SAGE, DAT
Associations locales
Centre scolaire

Réalisation

Mairie
Communes voisines ?

DEMARCHES**Salle communale et projet paysager du centre scolaire**

- > Établir le programme de la nouvelle salle communale et de ses abords (salle de spectacle, locaux sportifs, accueil d'enfants, salle insonorisée...) en consultant les associations locales, l'école et les communes voisines.
- > Évaluer les besoins en stationnement en fonction de l'utilisation future (salle communale, manifestations au temple, centre équestre...).
- > Réaliser une évaluation financière.
- > Réaliser une étude d'aménagement permettant de déterminer l'emplacement le plus favorable pour la salle communale en fonction des critères suivants :
 - proximité de l'arrêt de bus et du parking (capacité à évaluer), accès facilité pour les modes doux,
 - intégration par rapport au tissu bâti existant (alignement par rapport au centre scolaire, orientation de la façade principale),
 - distance aux habitations (contrainte du bruit).
- > Intégrer dans le cahier des charges de l'étude d'aménagement :
 - un projet paysager reliant le centre scolaire et la nouvelle salle, dans lequel s'intègrent des éléments à vocation ludique ou didactique (vaste espace engazonné, verger haute-tige, potager d'expérimentation pour l'école, biotope...). Ce projet paysager doit également intégrer l'arborisation du préau de l'école.
 - l'élargissement du trottoir de la route d'Avully (création d'un parvis, escalier donnant sur la place de jeux ...) s'intégrant au schéma directeur de la route d'Avully (fiche n°2).
- > Intégrer dans le cahier des charges des nouveaux équipements publics :
 - l'étude de faisabilité d'un réseau local de chauffage à distance.²⁴
 - la valorisation de la filière bois (bois de chauffe et bois de construction).
 - l'utilisation d'énergies renouvelables.

Modification de la zone

- > Solliciter le DT pour engager la modification de la zone agricole en zone de développement 4B, destinée à des équipements publics (Base légale : art15§2 LaLAT) en vue de mettre en conformité les constructions existantes et permettre la réalisation de nouveaux équipements.
- > Engager les démarches de compensation de la zone agricole avec le service de l'agriculture (SAGE).

DELAIS

Court terme : programmation, évaluation financière, étude d'aménagement

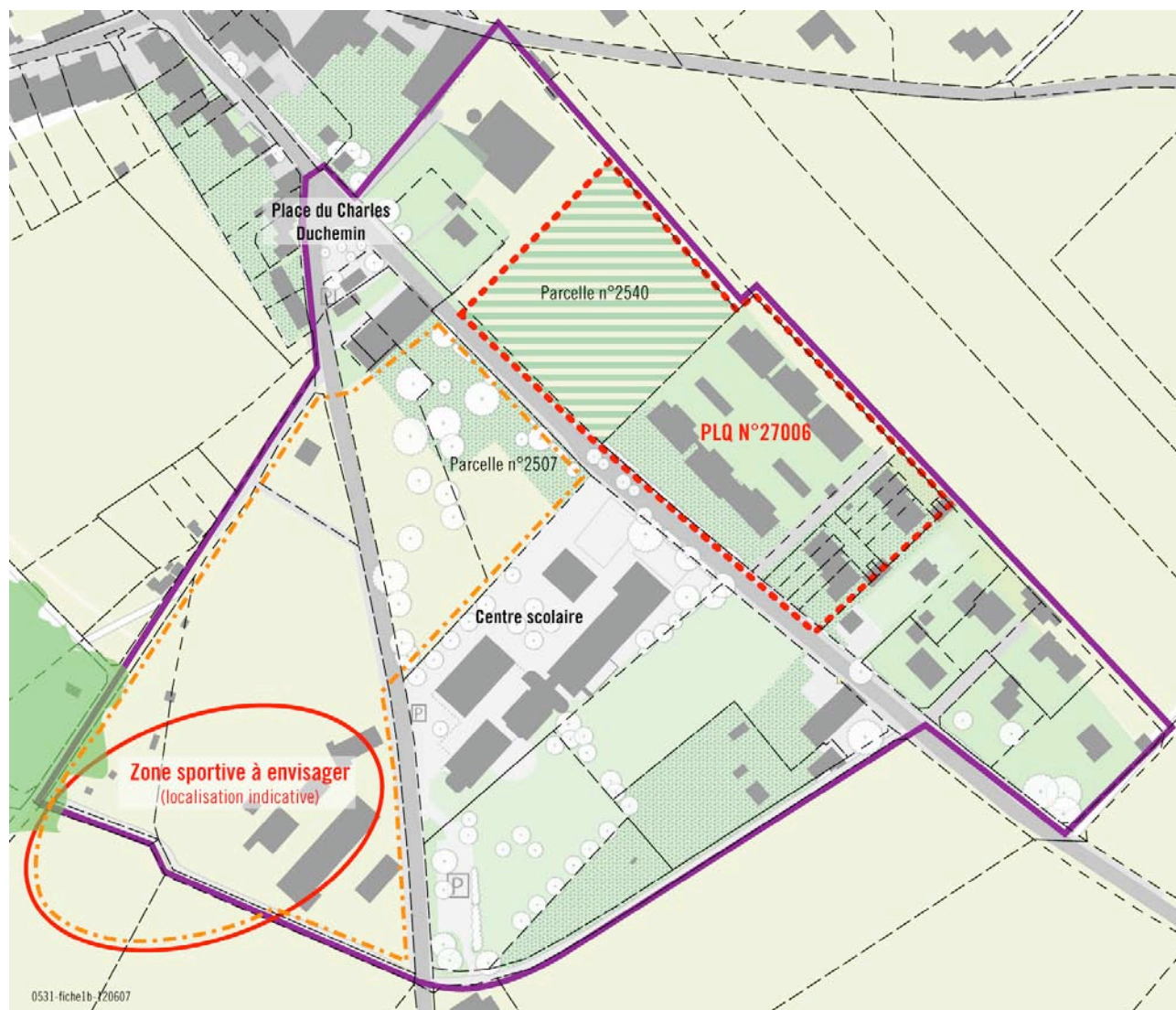
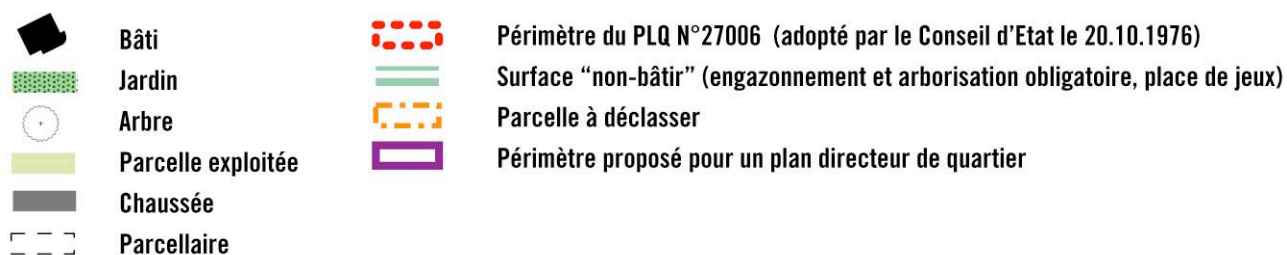
COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

Plan Directeur Cantonal, objet N°2.06 « Villages », N°3.12 « Mesures de compensation »

²⁴ Le chauffage à distance permet de répondre aux objectifs énergétiques mentionnés dans le plan directeur (limitation des émissions polluantes, économie d'échelle...).

ILLUSTRATION de la fiche N°1 B

Plan directeur de quartier, secteur de mise en zone et PLQ



DEVELOPPEMENT DU VILLAGE : extension du village

Prolonger le village le long de la route d'Avully dans la continuité du tissu existant, en direction du centre scolaire.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chapitres 4.4.2; 4.5; 8.4; 9.1.5

MESURES LIEES

Fiches n° 1 A, 2, 9, 10, 11

INSTANCES ET GROUPE-CIBLES CONCERNES

Initiative : Mairie

Partenaires, consultants

DT : SAGE, DAT
Propriétaires des parcelles N°2507, 2404,
2405, 2819, 2820, 2396, 353, 2540

Réalisation

Mairie

DEMARCHES

Établissement d'un plan directeur de quartier comprenant le secteur du centre scolaire et les nouvelles zones à bâtir, y compris la zone sportive intégrant le manège. Le plan directeur de quartier devra porter une grande attention aux espaces publics et au traitement paysager accompagnant les nouvelles constructions afin d'intégrer des "espaces de respiration" qui préservent la lisibilité de du noyau villageois. A ce titre, la Place Charles-Duchemin peut jouer un rôle d'articulation entre les deux entités, au même titre que le "Jardin de l'Arche" (fiche de mesures 3) assure le lien et la transition entre le village et Gennecy.

Le plan directeur de quartier devra indiquer les étapes de réalisation afin de permettre un développement progressif du secteur.

Modification des limites de zone : de la zone agricole à la zone de développement 4B et de la zone agricole à la zone sportive. I

Établissement d'un plan localisé de quartier (PLQ) sur les parcelles citées et le secteur non bâti de la parcelle N°2540 (voir illustration) et abrogation du PLQ 27'006 (adopté par le Conseil d'Etat le 20.10.1976).

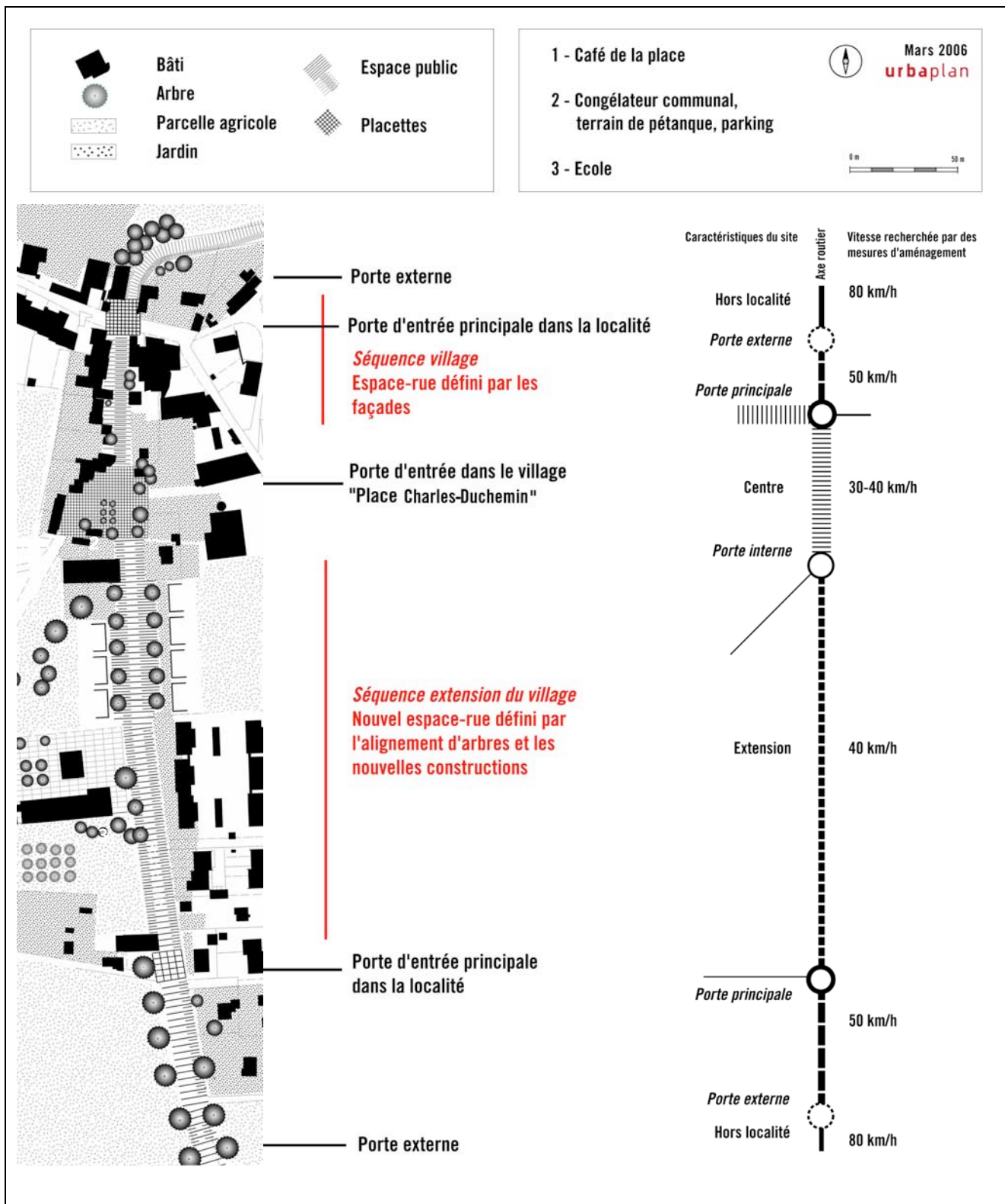
DELAIS

Court terme : étude

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

ILLUSTRATION de la fiche N°2

Route d'Avully



Route d'Avully (de l'entrée du village au café de la place)

Renforcer la liaison entre les équipements du centre scolaire et le vieux-village en assurant la sécurité et le confort de la circulation des modes doux. Agir sur la qualité des espaces bordiers. Assurer une continuité de l'espace public entre le centre scolaire, la Place Charles-Duchemin et les prolongements extérieurs des nouvelles constructions.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chapitres 4.2; 4.4; 10.3.2; 11.3.2

MESURES LIEES

Fiches n° 1 A et B, 9, 10, 11

INSTANCES et GROUPE-CIBLES CONCERNES

Initiative : Mairie

Partenaires, consultants

Conseil municipal

DT : SAGE, DAT, OCM

Réalisation

Mairie

DEMARCHES

- > Établir un schéma directeur de la route d'Avully en traversée du village traitant des mesures de modération de l'espace routier, de l'élargissement des trottoirs et de la qualité des espaces intermédiaires (allées, clôtures, haies, cours ouvertes), notamment l'aménagement de la Place Charles-Duchemin. Le schéma directeur doit permettre une réalisation progressive de l'aménagement de ce secteur.
- > Redéfinir la programmation de la Place Charles-Duchemin (à qui et pour quel usage est-elle destinée ?).
- > Négocier le maintien des espaces ouverts avec les propriétaires.
- > Réaménager au fur et à mesure des opportunités (par exemple, travaux sur les réseaux en sous-sol, PLQ).
- > Solliciter les autorités cantonales compétentes pour mettre en place les mesures de modération du trafic sur cet axe (en cours au niveau de la ferme Brant).

DELAIS

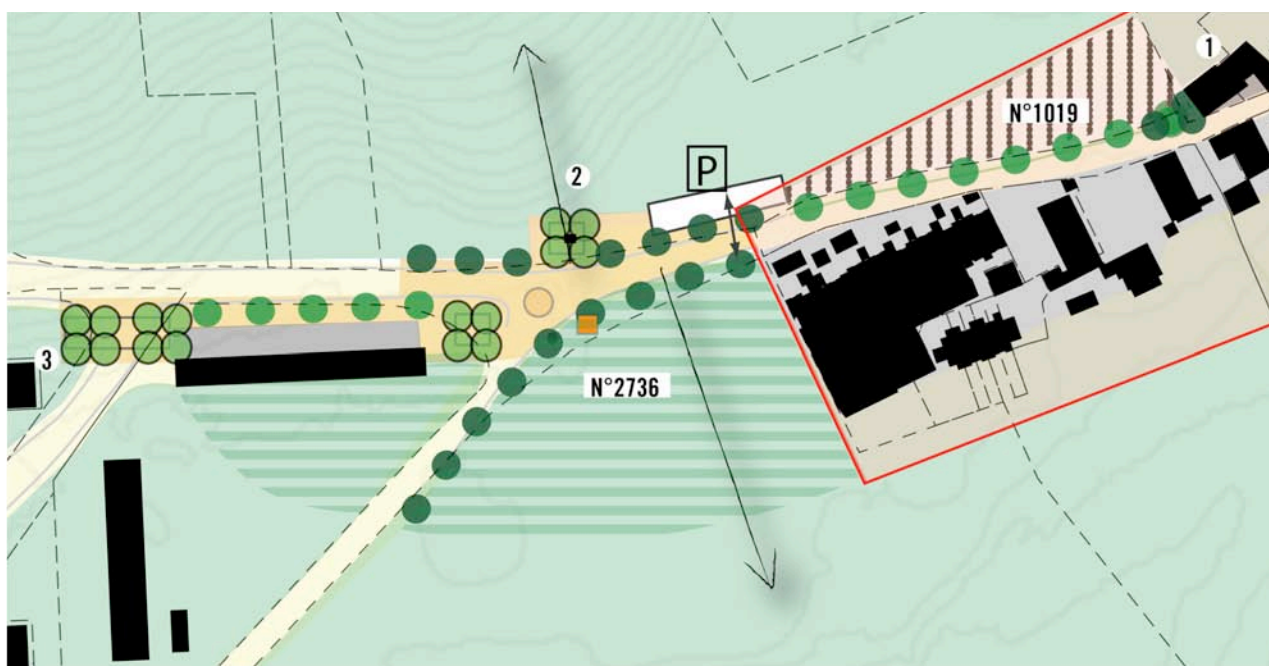
Court terme : établissement du schéma directeur, aménagement ponctuel

Moyen à long terme : réalisation

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

Plan Directeur Cantonal, fiche N° 2.06 « Villages »

-  Arbre existant
 -  Proposition de plantations, à titre indicatif
 -  Arrêt TPG
 -  Placettes
 -  Vues à préserver
 -  Réserve pour une installation publique
 -  Parcellaire
 -  Zone 4 B protégée
- 1 - Temple
 - 2 - Fontaine de l'Arche
 - 3 - Poste



Exemples d'activités ou aménagements :



Verger communal, potager, plantages, terrasses, kiosque, exposition



FICHE DE MESURES N° 3

Date de mise à jour 24.07.2007

Jardin de l'Arche

Créer une centralité communale à caractère paysager en aménageant un espace de convivialité s'appuyant sur la placette existante de la fontaine de l'Arche. Renforcer la liaison entre le vieux-village et Gennecy en assurant la sécurité et le confort des modes de déplacements doux.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chapitres 3.3; 4.2.8; 8.4; 10.3.1

MESURES LIEES

Fiches n° 9, 10, 11

INSTANCES et GROUPE-CIBLES CONCERNES

Initiative : Mairie

Partenaires, consultants

Conseil municipal
DT : SAGE,
Propriétaires des parcelles 2736 et 1019
Associations locales

Réalisation

Mairie

DEMARCHES

- > Engager les négociations avec les propriétaires de la parcelle 2736 en vue d'une mise à disposition du terrain (location, servitude, acquisition...) et le propriétaire de la parcelle 1019 en vue de la réalisation éventuelle d'un parking.
- > Établir la programmation des usages (espace de transit, d'attente, de rencontre, de détente...).
- > Mettre en place un processus participatif.
- > Intégrer dans le cahier des charges de l'étude d'aménagement:
 - l'aménagement de l'abri-bus,
 - la sécurité, la continuité et le confort des vélos et des piétons (par exemple par l'alignement d'arbres devant le bâtiment communal),
 - l'intégration de la placette de l'Arche existante et les nouvelles placettes,
 - un espace jardiné, convivial et rassembleur pouvant accueillir des manifestations communales,
 - un parking de 10-20 places sur la parcelle 1019.
- > Evaluer la nécessité d'une modification de zone (Zone agricole en zone 4B protégée).

DELAIS

Court terme : programmation, processus participatif, cahier des charges, négociation

Moyen-long terme : réalisation

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

-

Placette Saint-Gervais

Optimiser l'utilisation actuelle de la placette et garantir ses qualités spatiales en cas de construction.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chapitres 4.2.2; 4.4.5

MESURES LIEES

Fiches n° 9, 11

INSTANCES et GROUPE-CIBLES CONCERNES

Initiative : Mairie

Partenaires, consultants

Conseil municipal

Propriétaire de la parcelle 2735

Propriétaires des parcelles attenantes

Réalisation

Mairie

Propriétaire

DEMARCHES

Optimiser l'utilisation actuelle

- > Négocier avec le propriétaire l'usage provisoire de la parcelle N° 2735.
- > Négocier avec les propriétaires le maintien des espaces ouverts.
- > Engager une étude d'aménagement en vue de régler :
 - le stationnement des véhicules (dégagement de la fontaine),
 - la continuité du jardin de la mairie avec la parcelle N°2735,
 - l'aménagement d'une place de jeux ou d'un petit équipement public (déplacement du terrain de pétanque de la Place Charles-Duchemin, par exemple).
- > Réaménager au fur et à mesure des opportunités (par exemple, travaux sur les réseaux en sous-sol).

Garantir les qualités spatiales en cas de construction

- > Intégrer le projet de construction dans un schéma d'ensemble assurant la continuité du tissu bâti.
- > Exiger une haute qualité architecturale.
- > Conserver le pied des constructions ouvert sur la placette.

DELAIS

Court terme : négociation, étude d'aménagement, réalisation des aménagements.

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

Plan Directeur Cantonal, fiche N° 2.06 « Villages »

FICHE DE MESURES N° 5

Date de mise à jour 24.07.2007

Programme de rénovation de Gennecy

Inciter les propriétaires à poursuivre la rénovation de Gennecy (espaces collectifs, façades, locaux de commerces). Entretien et améliorer les infrastructures sportives. Mettre en valeur l'axe central reliant les commerces et les équipements.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chapitres 5; 10.3.1

MESURES LIEES

Fiches n° 10, 11

INSTANCES et GROUPE-CIBLES CONCERNES

Initiative : Mairie

Partenaires, consultants

Conseil Municipal
Régies et propriétaires des parcelles de Gennecy
Association de propriétaires

Réalisation

Régies et propriétaires des parcelles de Gennecy
Mairie

DEMARCHES

- > Créer une commission communale chargée de faire un bilan avec les régies des plans de gestion (entretien et éclairage), des projets de rénovation des immeubles et des espaces collectifs. Continuer la rénovation des espaces de jeux dans une perspective de développement durable (matériaux respectueux de l'environnement, jeux accessibles à tous...).
- > Se positionner comme « partenaire » actif et engagé auprès des régies pour participer au programme de rénovation, des propriétés communales (bibliothèque, garderie, zone de sport...) mais également de l'espace public central.
- > Inciter les propriétaires à réaliser une étude de faisabilité d'un réseau local de chauffage à distance, à valoriser la filière bois (bois de chauffe), à utiliser des énergies renouvelables.
- > Négocier et inciter les propriétaires à entretenir les locaux et espaces verts par le biais d'un contrat de partenariat public-privé pilote.
- > Réaménager au fur et à mesure des opportunités (par exemple, travaux sur les réseaux en sous-sol).
- > Solliciter les TPG pour le déplacement de l'arrêt « Gennecy » et la modification de l'itinéraire route d'Epeisses.

DELAIS

Court terme : création de la commission, bilan, recherche des financements pour un projet-pilote.

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

Plan directeur des Transports Publics Genevois 2007-2011

Zone d'activités intercommunale à Eaumorte

Promouvoir l'implantation de nouvelles activités artisanales, au niveau intercommunal, permettant à Avully de diminuer le déséquilibre en nombre d'emplois / habitants.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chapitres 7 et 9.1.3

MESURES LIEES

Fiches n° 10, 11, 12

INSTANCES et GROUPE-CIBLES CONCERNES

Initiative : Mairie

Partenaires, consultants

> Conseil municipal
 > Communes de Cartigny, d'Avusy et de Laconnex
 > DT
 > Propriétaires des parcelles 2714, 2356, 2355, 2467, 2251, 2500, 2394, 2259, 2258, 2506.

Réalisation

> Communes de Cartigny, d'Avusy et de Laconnex
 > Propriétaires

DEMARCHES

- > Créer un groupe de travail intercommunal en vue de préparer un dossier préliminaire à soumettre au canton évaluant :
 - le périmètre,
 - les affectations (artisanat, équipements publics, crèche intercommunale, etc.),
 - la capacité (nombre d'emplois),
 - les contraintes techniques (bruit, accès, équipement),
 - la desserte par TC.
- > Intégrer dans l'étude la prise en compte du couloir écologique et la valorisation paysagère.
- > Evaluer les possibilités d'acquisition foncière (fondation intercommunale, FTI).
- > Engager des procédures de modification du régime des zones (base légale : art. 15§2 LaLAT).
- > Inciter les propriétaires à réaliser une étude de faisabilité d'un réseau local de chauffage à distance, à valoriser la filière bois (bois de chauffe), à utiliser des énergies renouvelables.

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES

Court terme : groupe de travail et dossier préliminaire.

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

Plan directeur d'Avusy 2005

Plan directeur des Transports Publics Genevois 2007-2011

FICHE DE MESURES N° 7

Date de mise à jour 24.07.2007

Déchets

Diminuer la quantité des déchets par leur valorisation et leur recyclage.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chapitre 9.8

MESURES LIEES

Fiches n° -

INSTANCES CONCERNEES

Initiative : Mairie

Partenaires, consultants

Conseil municipal
Environnement Info
DT : service cantonal de
gestion des déchets

Réalisation

Mairie

CHAMPS D'ACTION ET DEMARCHES

- > Sensibiliser et informer la population à la problématique des déchets (diminution, valorisation, élimination, tri).
- > Utiliser le matériel d'information d'Environnement Info (EI) et programmer des animations.
- > Mettre en place des levées plus systématiques et plus fréquentes du papier.
- > Equiper les ménages de nouvelles poubelles « multi-compartiments » vendues par EI²⁵.
- > Mettre à disposition une infrastructure adéquate de façon à mieux entretenir et aménager la place de récupération au village.
- > Bénéficier du service d'EI qui permet aux communes d'équiper gratuitement des locaux pour les jeunes en poubelles pour le tri des déchets.

DELAIS

Court terme

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

Plan directeur cantonal de gestion des déchets du canton de Genève (2003-2007)

²⁵ Prix de 2.30 CHF (le prix réel est de 5.60 CHF mais le canton finance la différence).

Chemins piétonniers et mobilier urbain

Prendre en compte les principes et objectifs de la promotion de la santé dans la réalisation d'aménagements urbains soucieux des besoins des personnes âgées et/ou en situation de mobilité réduite.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chapitre 4.4.3, 10.3

MESURES LIEES

Fiches n° 1, 2, 3, 5

INSTANCES et GROUPE-CIBLES CONCERNES

Initiative : Mairie

Partenaires, consultants

Conseil municipal
Communes de Dardagny, Cartigny, Laconnex, Chancy, Avusy
Département de l'Economie et de la Santé, Direction générale de la Santé et Promotion Santé Suisse
DT
Association genevoise des piétons (AGP)
Propriétaires des parcelles N°2736, 2136, 1960, 2647
Equiterre

Réalisation

Mairie

DEMARCHES**Mesures en zone agricole**

- > Étudier les compléments du réseau piétonnier : négocier les servitudes de passage sur les parcelles privées, faire une étude de faisabilité et des coûts pour la création des nouveaux tronçons et l'aménagement des sentiers existants (confort, revêtement).
- > Se concerter avec les communes concernées pour la mise en place d'un balisage intercommunal des sentiers pédestres. Proposer l'aménagement de sentiers didactiques ponctués de panneaux de découverte du paysage et du patrimoine communal.
- > Renforcer la signalisation des itinéraires équestres.
- > Mettre sur pied une démarche participative avec le public-cible afin de déterminer le type d'aménagements correspondant le mieux à ses besoins et ses attentes (localisation des bancs et type de mobilier) : projet du Département de l'Economie et de la Santé, Direction générale de la Santé et Promotion Santé Suisse, réalisé par equiterre.
- > Solliciter les services cantonaux concernés pour obtenir une aide financière.

Route du Moulin-Roget (espace-rue d'Avully)

- > Réaliser une étude d'aménagement garantissant un meilleur partage de l'espace entre véhicules et piétons et mettant en valeur les qualités urbanistiques du village.
- > Réaliser une évaluation financière.
- > Reformuler une demande auprès de la CMNS pour abaisser le mur sécurisant le passage piéton.
- > Réaménager au fur et à mesure des opportunités (par exemple, travaux sur les réseaux en sous-sol).

Belvédère

- > Aménager le passage (emmarchements, main courante).

DELAIS

Court terme

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

Plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre (fiche N° 3.10 du PDCA)

Plan directeur cantonal, fiche N° 4.10 « plans directeurs communaux des chemins pour piétons »

Transports collectifs

Améliorer les lignes de bus (desserte, fréquence, localisation des arrêts).

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chapitre 11.4

MESURES LIEES

Fiches n° 1, 2, 6, 5, 12

INSTANCES CONCERNEES

Initiative / veille: Mairie

Partenaires, consultants

Conseil municipal

TPG, OCM

Réalisation

Mairie, TPG

DEMARCHES

- > Affirmer auprès du DT et des TPG les attentes communales concernant le développement des transports publics, en formulant des demandes écrites. En particulier, appuyer l'amélioration du rabattement sur le RER (ligne X).
- > Veiller à la mise en œuvre des développements planifiés dans le cadre du Plan directeur 2003-2006.
- > Veiller à la mise en adéquation des infrastructures routières et des équipements en fonction des modifications du réseau de transports publics.
- > Veiller à la prise en compte des besoins communaux dans le cadre du Plan directeur 2007-2010 en cours d'élaboration, dans le cadre de la consultation.
- > Mener une réflexion en vue d'une valorisation systématisée des arrêts de transports publics, planifier un budget approprié.

DELAIS**COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES**

Plan directeur des Transports Publics de Genevois 2007-2011

Réseau cyclable

Offrir des accès sécurisés et agréables aux équipements et à la gare de la Plaine. Assurer le stationnement et la continuité du réseau à l'échelle intercommunale.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chapitre 11.5

MESURES LIEES

Fiches n° 1, 2, 3, 5, 6

INSTANCES CONCERNEES

Initiative : Mairie

Partenaires, consultants

Conseil municipal

DT : OCM

Réalisation

Mairie

DEMARCHES

- > Solliciter les instances cantonales compétentes pour la mise en place des bandes cyclables sur les routes d'Avully et du Moulin-Roget.
- > Budgétiser les interventions nécessaires à l'aménagement des pistes existantes nécessitant un nouveau revêtement et éventuellement un éclairage (Chemin des Tanquons, Chemin de Verdy, Chemin des Trois-Noyers).
- > Entreprendre une démarche intercommunale pour assurer une continuité du réseau au niveau du Pont de la Plaine ou du pont vers Cartigny.
- > Établir un planning de réalisation : commencer par les tronçons reliant les équipements et la gare de la Plaine et les itinéraires quotidiennement fréquentés (Chemin des Tanquons, par exemple).
- > Identifier les besoins de parcage, définir une stratégie de développement et de financement du parcage pour les vélos (p. ex. sponsoring, à l'exemple des abris TPG).
- > Encourager et soutenir le développement du Vélobus²⁶.
- > Développer une stratégie d'information et de communication autour du vélo.

DELAIS

Court terme : planning de réalisation, campagne de sensibilisation

Moyen-long terme : aménagement du chemin de Verdy

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

Plan directeur cantonal, objet N° 4.09 « Politique en faveur des deux roues légers »

²⁶ Ramassage scolaire en vélo

Projet paysager communal

Etoffer le réseau agro-environnemental de la Champagne. Mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti. Renforcer les liaisons biologiques entre milieux naturels. S'appuyer sur l'histoire du territoire pour concilier les exigences liées à l'exploitation agricole avec les objectifs d'augmenter la biodiversité et de répondre à la demande sociale pour des loisirs de doux (promenades).

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chapitres 8.1.6, 8.4.6

MESURES LIEES

Fiches n° 3, 6

INSTANCES et GROUPE-CIBLES CONCERNES

Initiative : Mairie

Partenaires, consultants

Conseil municipal

DT : DNP, SAGE

Equiterre, AgriGenève, RAECh

Communes d'Avusy et de Chancy

Agriculteurs de la commune

Associations de protection de la nature

Réalisation

Mairie, agriculteurs

DEMARCHES

- > Mettre sur pied un groupe de travail (Service de l'agriculture, agriculteurs, DNP, Mairie...), le cas échéant travailler avec le groupe de suivi du RAECh.
- > Développer une collaboration avec les agriculteurs pour les inciter à renforcer la structure bocagère à l'aide de variétés indigènes.
- > Rechercher des partenaires auprès d'associations de protection de la nature (WWF, Pronatura, BirdLife...) pour être conseillé (encadrement technique, financement éventuel...).
- > Rechercher des financements auprès du Fonds Suisse pour le Paysage pour les allées, par le biais d'equiterre, dans le cadre de la campagne « Faites don d'une allée à votre paysage ».
- > Étudier la faisabilité de créer une pépinière communale, qui permettrait de limiter le coût des végétaux et d'avoir des arbres d'âge semblable pour compléter, par tranche, les alignements d'arbres le long des axes.
- > Informer le public sur la richesse du patrimoine naturel et bâti : publications, parcours de découverte, etc.
- > Dans le cadre de nouvelles plantations prendre en compte la présence éventuelle d'habitats de plantes rares ou menacées.

DELAIS

Court terme : création du groupe de travail, recherche de partenaires et conseils.

Moyen-long terme : plantations

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

Plan directeur cantonal, fiche N° 3.04 « Réseau agro-écologique » : réseau RAECh en Champagne – Fiche N° 3.09 « Plan d'action vert-bleu », N° 3.12 « Mesures de compensation »

Réseau écologique national (REN)

RAECh

Centre d'instructions militaire d'Epeisses

Veiller à être associée au projet de développement du centre d'instructions.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chapitre 6.4

MESURES LIEES

Fiche 9

INSTANCES et GROUPE-CIBLES CONCERNES

Initiative : Mairie

Partenaires, consultants

Conseil Municipal

DT : DAT, OCM

Direction des affaires militaires

Réalisation

Direction des affaires militaires

DEMARCHES

> Veiller à être associée au projet et être informée des décisions concernant :

- la gestion des transports (liaison entre la caserne, le RER et les commerces/services communaux). Le canton devra étudier et résoudre la desserte par les transports publics, notamment l'éventuel élargissement des routes pour permettre la circulation des bus.
- la prise en compte des nuisances sonores induites par les activités militaires.
- la question de la pollution du site.
- la compensation des zones agricoles.
- le respect des milieux naturels.

> S'assurer qu'un projet d'encadrement social, pour les périodes de permission, sera mis en place.

> Etudier la contrepartie de la cession de la parcelle N° 2699 (DP communal) au centre d'instruction (terrassment de chemin pédestre...).

DELAIS**COORDINATION AVEC D'AUTRES REFERENCES DE PLANIFICATION**